

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 1^{er} février 2023**

Objet : Lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage technique pour le contrôle des déploiements FttH sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne - Révision de la délibération N°842 du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois janvier 2023, se réunit en session ordinaire, en salle des commissions n°2, au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 38 (dont 9 procurations) - 126 voix

Votants : 38 Pour soit 126 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP – PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P. Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix - VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO
Mr Marc FERRAND – 1 voix - VISIO
Mr Bruno FLEURY – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 1 voix
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P. Allard) - 1 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Vincent) – 15 voix
Mr Jean-Marie HARRY – (procuration donnée à Mr Lauserie) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F. Comby) – 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix - VISIO
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Barrière) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Président CD87
Président de la CC Briance Combade
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Le 13 décembre 2022, une délibération a déjà été prise sur ce même sujet mais quelques erreurs matérielles ont été constatées qu'il convient de corriger.

La présente délibération reprend les termes de la délibération N°842 avec quelques corrections qui apparaissent en surlignage gris.

Reprise de la délibération N°842 corrigée :

« En février 2019, un marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage a été attribué à la société ANT CONSEIL en référence à la délibération N° 592 du 08 janvier 2018.

Il a permis de contrôler les marchés FttHj1 sur les territoires de la Creuse et de la Haute-Vienne mais aussi une partie du FttH J2 (prévu dans le CCTP) sur ces mêmes territoires.

Ce marché arrive à échéance, il convient de le renouveler pour terminer le contrôle du FttHj2.

Il vous est proposé de lancer une nouvelle consultation pour un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage technique pour le contrôle des déploiements FttH sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne en lien avec le marché de travaux de conception et réalisation d'une infrastructure de collecte, de transport et de distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit (Marché FttH Jalon 2 en cours d'exécution).

DORSAL, Maître d'Ouvrage, doit contrôler, notamment, dans les différentes phases d'études et de réalisation :

- le bon respect des règles et spécifications
- la bonne application des règles de l'art
- l'optimisation technico-économique (dans la partie au BPU)
- le respect des plannings et suivi de projet
- les caractéristiques optiques du réseau lors des recettes (avec contre-mesures éventuellement)
- l'évolution et la mise en application éventuelle de nouvelles normes, réglementations ou spécifications techniques (ARCEP, MTHD...)
- La conformité des livrables (études APS, APD et Dossiers d'Ouvrages Exécutés) dont le bon respect du standard GRACE THD

DORSAL ne dispose pas des compétences nécessaires pour contrôler et valider notamment les aspects techniques avancés qui requièrent des compétences et une expérience en matière d'ingénierie de réseau, de mesures optiques et de traitement et validation de données SIG.

Le marché d'AMO aura pour principal objet :

- d'accompagner le maître d'ouvrage dans le suivi, le contrôle de la conformité technique et réglementaire, et l'optimisation des prestations réalisées par le Concepteur-réalisateur, incluant le contrôle des livrables et des travaux
- conseiller et informer le maître d'ouvrage sur les évolutions techniques et réglementaires encadrant la réalisation des réseaux très haut débit en fibre optique
- conseiller le maître d'ouvrage dans les interactions entre la conception-réalisation et l'exploitant du réseau

L'enveloppe maximum envisagée devrait être de l'ordre de 500k€

La procédure de référence sera la procédure formalisée en application des dispositions du Code de la Commande Publique.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- **lancer la consultation pour un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour le contrôle des déploiements FttH sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne dans le cadre d'une procédure formalisée,**
- **notifier, engager, exécuter et régler ce marché de service,**
- **signer tout document se rapportant à ce marché. »**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 02 février 2023

